

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

A PARTIR DE 16 ANS

L'AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite), permet de se préparer

- 2 Ans avant le Bac et éviter le stress des examens et du départ
- D'acquérir de l'expérience
- D'avoir des avantages auprès des assurances
- Un taux de réussite plus élevé que le permis B traditionnel
- Permis à 1 euro par jour.

Cette Apprentissage se décompose en 2 temps

- Une formation initiale en Auto-école avec la possibilité de passer l'épreuve théorique à 16 ans, puis 20h de conduite minimum.
- Un rendez-vous préalable de 2h
- Une période de conduite accompagnée (un an minimum / 3000 km au moins et 2 rendez-vous pédagogiques à l'auto-école).